

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 28 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DASES 130 Subvention d'investissement (119 710,56 euros) et convention pluriannuelle avec l'association Les Jours Heureux, gestionnaire du Foyer d'Accueil Médicalisé et du Foyer de Vie- Jean-Louis Calvino (16e).

M. Jacques GALVANI, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant le projet d'investissement porté par l'association Les Jours Heureux ;

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer avec l'association Les Jours Heureux une convention pluriannuelle et de lui attribuer une subvention d'investissement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques GALVANI, au nom de la 4ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Les Jours Heureux une convention d'investissement pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération pour le projet de rénovation de la climatisation des salles de vie et de mise en accessibilité de 9 salles de bain du Foyer d'Accueil Médicalisé et du Foyer de Vie Jean-Louis Calvino (16e).

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 119 710,56 euros est attribuée à l'association Les Jours Heureux (Simpa 181 914, dossier 2020_08163) pour le financement des travaux.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de l'année 2020 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO